

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2022

Dans le cadre des dispositions de la Loi 2021-1465 du 10 novembre 2021 :

- le quorum est ramené au tiers de l'effectif (soit 11 présents)
- il est possible pour un conseiller municipal de porter 2 pouvoirs

Etaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Michel SPEMENT, Françoise NIVASSE, Julien PICHELIN, Catherine LECOMTE, Vincent CORNILLE, Cécilia RUGALA, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Daniel DECLEIR, Pascal FAYOLLE, Eliane DANH SANG, Lysiane MOINAT, Ghislaine LEROY, Rachel DELBOUYS, Juliette CELESTIN, Isabelle DELEPINE, Marie-José FERREIRA, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET, Michel HOULLIER.

Absents ayant donné pouvoirs :

Murielle WOLSKI, pouvoir à Ghislaine LEROY,
Claude DALLE, pouvoir à Claude LEGOUY,
Bernard HERBETTE, pouvoir à Claude LEGOUY,
Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL TORLET,
Sophie CLAUS pouvoir à Francis LEFEVRE (à compter de la délibération DEL2022-03-18),
Tonia VIVIEN, pouvoir à Michel HOULLIER.

Est désigné secrétaire de séance : Daniel DECLEIR

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal des délibérations du 1^{er} mars 2022.

DELIBERATIONS

DEL 2022-03-16 – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

- Approuve le règlement intérieur du Conseil municipal modifié, annexé à la présente délibération.

5 voix contre :

Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Michel HOULLIER, Tonia VIVIEN pouvoir à Michel HOULLIER.

DEL 2022-03-17 – CCPV – MODIFICATION DES STATUTS – TRANSFERT DE LA COMPETENCE « EAU POTABLE »

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le transfert de la compétence « Eau potable » à la Communauté de communes du Pays de Valois (CCPV) à compter du 1er janvier 2023, et la modification des statuts qui s'y rapporte,
- Autorise le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération,
- Précise que cette délibération sera transmise au Président de la CCPV

Réception à 20h58 du pouvoir de Sophie CLAUS à Francis LEFEVRE.

DEL 2022-03-18 – CCPV – AVENANT DE PROROGATION DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION DE LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer l'avenant prolongeant la convention de mutualisation du service communication avec la Communauté de communes du Pays de Valois jusqu'au 31 décembre 2022.

DEL 2022-03-19 – BUDGET GENERAL – COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021

Sur proposition de Claude LEGOUY, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

- Déclare que le compte de gestion dressé par le Comptable public pour le budget général est conforme au compte administratif, et n'appelle ni observation, ni réserve.

1 voix contre :

Jean-Louis CLOUET

6 abstentions :

Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS pouvoir à Francis LEFEVRE, Michel HOULLIER, Tonia VIVIEN pouvoir à Michel HOULLIER.

DEL 2022-03-20 – BUDGET GENERAL – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021

Claude LEGOUY ayant été désigné, à l'unanimité, Président de séance, et le Maire ayant quitté la salle, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

- Approuve le compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal de la Ville joint à la présente délibération.
- Certifie qu'il est conforme au compte de gestion du comptable public présenté précédemment

4 voix contre :

Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS pouvoir à Francis LEFEVRE

2 abstentions :

Michel HOULLIER, Tonia VIVIEN pouvoir à Michel HOULLIER

DEL 2022-03-21 – ANNEE 2021 – BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES

Sur proposition de Claude LEGOUY, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Adopte le bilan des acquisitions et cessions de l'année 2021 tel que détaillé ci-dessus

6 abstentions :

Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS pouvoir à Francis LEFEVRE, Michel HOULLIER, Tonia VIVIEN pouvoir à Michel HOULLIER

DEL 2022-03-22 – BUDGET GENERAL – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021

Sur proposition de Claude LEGOUY, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

- Affecte le montant de 679.105,34 € au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement en 2022,
- Inscrite le solde de 2.367.650,55 € au compte 002 « Excédents de fonctionnement reportés » de l'exercice 2022,
- Inscrite le montant de 620.545,88 € au compte 001 « Excédents d'investissement reportés » de l'exercice 2022,
- Autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4 voix contre :

Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS pouvoir à Francis LEFEVRE

2 abstentions :

Michel HOULLIER, Tonia VIVIEN pouvoir à Michel HOULLIER

DEL 2022-03-23 – BUDGET GENERAL – VOTE DES TAUX DE FISCALITE POUR L'EXERCICE 2022

Sur proposition de Claude LEGOUY, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Vote, pour 2022, le taux d'imposition qui sera identique à celui en 2021 :
Taux de Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) pour 2022 : 76,45 %
- Vote, pour 2022, le taux d'imposition de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB).
Pour mémoire, depuis 2021, pour compenser la taxe d'habitation, au taux communal 2020 (27,76 %) a été ajouté le taux départemental de 2020 (21,54 %) :
Taux de Taxe Foncière sur les propriétés bâties pour 2022 : 49,30 %
- Autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération

2 abstentions :

Michel HOULLIER, Tonia VIVIEN pouvoir à Michel HOULLIER

DEL 2022-03-24 – CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES

Sur proposition de Claude LEGOUY, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Constitue une provision de 10.189 € (soit 15% de la somme totale des restes à recouvrer de plus de 2 ans), afin d'anticiper une éventuelle admission en non-valeur des titres concernés,
- Précise que ces crédits seront inscrits au budget général au chapitre 68 – article 6817.

6 abstentions :

Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS pouvoir à Francis LEFEVRE, Michel HOULLIER, Tonia VIVIEN pouvoir à Michel HOULLIER

DEL 2022-03-25 – BUDGET GENERAL – BP 2022 AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Sur proposition de Claude LEGOUY, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

- Crée les autorisations de programme :
 - « Construction d'un Pôle Petite Enfance »
 - « Entretien voiries »
- Clôture l'autorisation de programme « Construction d'une maison des arts martiaux et des sports de combat ».

4 voix contre :

Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS pouvoir à Francis LEFEVRE

2 abstentions :

Michel HOULLIER, Tonia VIVIEN pouvoir à Michel HOULLIER

DEL 2022-03-26 – BUDGET GENERAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2022

Sur proposition de Claude LEGOUY, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

- Approuve le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2022 tel que résumé ci-dessus,
- Précise que les crédits sont votés au niveau du chapitre tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement pour les crédits non répartis en opérations ou en autorisations de programme, et au niveau des opérations ou des autorisations de programme pour les autres crédits d'investissement,
- Autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération

6 voix contre :

Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS pouvoir à Francis LEFEVRE, Michel HOULLIER, Tonia VIVIEN pouvoir à Michel HOULLIER

1 abstention :

Pascal FAYOLLE

DEL 2022-03-27 – ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES A PLUS DE 23.000 € – PASSATION D'AVENANTS AUX CONVENTIONS

Sur proposition de Claude LEGOUY, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Autorise le Maire à signer les avenants aux conventions liant la Ville aux associations ci-dessus listées, percevant une subvention municipale annuelle pour 2022 supérieure à 23.000 €.

2 abstentions :

Michel HOULLIER, Tonia VIVIEN, pouvoir à Michel HOULLIER

DEL 2022-03-28 – LISTE DES DEPENSES A IMPUTER A L'ARTICLE 6232 « FETES ET CEREMONIES »

Sur proposition de Claude LEGOUY, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Accepte l'affectation au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » des dépenses listées ci-dessous, dans la limite des crédits inscrits au budget :
 - Organisation de diverses cérémonies communales publiques (mariages, vœux, jumelage, feux d'artifice, inaugurations, inhumations, fleurissement de la salle du Conseil, cérémonies nationales) : fleurs, buffets, repas, boissons, cadeaux, location de matériel. Achat de médailles et de cadeaux pour le personnel (chocolats, stylos, fleurs).

- Manifestations sportives (Concours pêche, Plage, Patinoire, JO 2024, Fête de la Musique, CMJ, Stages EPS/EMS) : repas, buffets, location de matériel, hébergement, récompenses, animation, concert, sécurité.
- Manifestations culturelles (Animations Médiathèque, Animations Musée, Printemps des lavoirs, Journées du Patrimoine, ...): animation, concert, intervenants, hébergement lié à ces manifestations, location de matériel, récompenses, prix.
- Projets d'action culturelle : interventions, classes découvertes.
- Temps du midi : récompenses
- Règlement des factures liées aux animations, spectacles.

6 abstentions :

Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS pouvoir à Francis LEFEVRE, Michel HOULLIER, Tonia VIVIEN pouvoir à Michel HOULLIER

DEL 2022-03-29 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021

Sur proposition de Claude LEGOUY, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Déclare que le compte de gestion dressé par le Comptable public pour le budget annexe Eau potable est conforme au compte administratif, et n'appelle ni observation, ni réserve.

6 abstentions :

Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS pouvoir à Francis LEFEVRE, Michel HOULLIER, Tonia VIVIEN pouvoir à Michel HOULLIER.

DEL 2022-03-30 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021

Claude LEGOUY ayant été désigné, à l'unanimité, Président de séance, et le Maire ayant quitté la salle, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

- Approuve le compte administratif de l'exercice 2021 du service de l'eau potable de la Ville joint à la présente délibération,
- Certifie qu'il est conforme au compte de gestion du comptable public présenté précédemment

4 voix contre :

Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS pouvoir à Francis LEFEVRE

2 abstentions :

Michel HOULLIER, Tonia VIVIEN pouvoir à Michel HOULLIER

DEL 2022-03-31 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021

Sur proposition de Claude LEGOUY, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

- Confirme l'inscription du solde de 299.278,48 € au compte 002 « Excédents de fonctionnement reportés » de l'exercice 2022,
- Confirme l'inscription du solde de 191.634,47 € au compte 001 « Excédents d'investissement reportés » de l'exercice 2022,
- Autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération

4 voix contre :

Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS pouvoir à Francis LEFEVRE

2 abstentions :

Michel HOULLIER, Tonia VIVIEN pouvoir à Michel HOULLIER

DEL 2022-03-32 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2022

Sur proposition de Claude LEGOUY, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

- Approuve le budget primitif du budget annexe du service de l'eau potable pour l'exercice 2022 tel que résumé ci-dessus,
- Précise que les crédits sont votés au niveau du chapitre tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement,
- Autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération

4 voix contre :

Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS pouvoir à Francis LEFEVRE

2 abstentions :

Michel HOULLIER, Tonia VIVIEN pouvoir à Michel HOULLIER

DEL 2022-03-33 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021

Sur proposition de Claude LEGOUY, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Déclare que le compte de gestion dressé par le Comptable public pour le budget annexe Assainissement est conforme au compte administratif, et n'appelle ni observation, ni réserve.

6 abstentions :

Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS pouvoir à Francis LEFEVRE, Michel HOULLIER, Tonia VIVIEN pouvoir à Michel HOULLIER

DEL 2022-03-34 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021

Claude LEGOUY ayant été désigné, à l'unanimité, Président de séance, et le Maire ayant quitté la salle, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

- Approuve le compte administratif de l'exercice 2021 du budget Assainissement joint à la présente délibération,
- Certifie qu'il est conforme au compte de gestion du comptable public présenté précédemment

4 voix contre :

Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS pouvoir à Francis LEFEVRE

2 abstentions :

Michel HOULLIER, Tonia VIVIEN pouvoir à Michel HOULLIER

DEL 2022-03-35 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021

Sur proposition de Claude LEGOUY, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

- Affecte le montant de 273.213,85 € au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement en 2022,
- Inscrite le solde de 590.832,60 € au compte 002 « Excédents de fonctionnement reportés » de l'exercice 2022,
- Inscrite le montant de 413.393,70 € au compte 001 « Déficit d'investissement reportés » de l'exercice 2022,
- Autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération

4 voix contre :

Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS pouvoir à Francis LEFEVRE

2 abstentions :

Michel HOULLIER, Tonia VIVIEN pouvoir à Michel HOULLIER

DEL 2022-03-36 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2022

Sur proposition de Claude LEGOUY, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

- Approuve le budget primitif du budget annexe du service de l'assainissement pour l'exercice 2022 tel que résumé ci-dessus,
- Précise que les crédits sont votés au niveau du chapitre tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement ;
- Autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération

4 voix contre :

Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS pouvoir à Francis LEFEVRE

2 abstentions :

Michel HOULLIER, Tonia VIVIEN pouvoir à Michel HOULLIER

DEL 2022-03-37 – CONVENTION AVEC L'AGENCE OISE TOURISME

Sur proposition de Julien PICHELIN, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer la convention d'engagement de service bipartite avec Oise Tourisme « Suivi mission de régénération du Musée de l'archerie et du Valois »,
- Autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération, ainsi qu'à la réalisation et au suivi de l'opération

DEL 2022-03-38 – CONVENTION PASS'PRO HAUTS-DE-FRANCE TOURISME

Sur proposition de Julien PICHELIN, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer la convention « Pass'Pro Hauts-de-France Tourisme » avec l'Amicale du personnel des Institutionnels du Tourisme des Hauts-de-France,
- Autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DEL 2022-03-39 – FRAIS DE SCOLARITE – COUT MOYEN PAR ELEVE DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES POUR L'ANNEE 2022

Sur proposition de Catherine LECOMTE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Actualise le montant des frais de scolarité facturés aux communes de résidence, comme suit :
 - coût moyen par élève scolarisé en classe maternelle : 1.262 €,
 - coût moyen par élève scolarisé en classe élémentaire : 719 €,
- Précise que l'actualisation des frais de scolarité a été établie sur la base des coûts constatés de l'exercice 2021,
- Précise que cette participation ne sera pas exigée en cas d'accord de réciprocité avec les communes qui en acceptent le principe, par délibération concordante.

DEL 2022-03-40 – PARTICIPATION FINANCIERE A L'ECOLE SAINTE-MARIE

Sur proposition de Catherine LECOMTE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

- Autorise le versement de la somme de 92.725 € (soit 51.742 € pour les maternelles et 40.983 € pour les élémentaires) au titre de la participation 2022 aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Sainte-Marie sous contrat d'association avec l'Etat,
- Précise que la dépense est imputée au chapitre 65-20-6558 (autres contributions obligatoires),
- Autorise le Maire à demander la compensation financière de l'Etat à hauteur de 51.742 € correspondant au forfait des élèves de l'école maternelle Sainte-Marie.

2 voix contre :

Michel HOULLIER, Tonia VIVIEN pouvoir à Michel HOULLIER

DEL 2022-03-41 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Sur proposition de Vincent CORNILLE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Crée 1 poste à temps complet d'agent de police municipale ouvert sur le cadre d'emplois des agents de police municipale

L'incidence financière relative à cette création sera imputée sur les articles correspondant aux charges de personnel du chapitre 012.

DECISIONS DU MAIRE PRISES DEPUIS LE CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} MARS 2022

11/2022 – DEMANDE DE SUBVENTION

Une subvention de 1.560 € est sollicitée auprès de la DRAC des Hauts-de-France pour la création de supports de médiation au sein du chantier des collections du Musée de l'archerie et du Valois (budget prévisionnel : 3.900 €/HT).

12/2022 – DEMANDE DE SUBVENTION

Une subvention de 3.584 € est sollicitée auprès de la DRAC des Hauts-de-France pour la création de supports de médiation avec la mise en place de modules d'exposition prêts à l'emploi (budget prévisionnel de 8.960 €/HT).

13/2022 – CONTRAT DE MAINTENANCE

Un contrat d'entretien est signé avec la société DALKIA FROID SOLUTIONS, à LACROIX-SAINT-OUEN (60610), pour la maintenance annuelle d'une centrale de traitement de l'air et des climatisations de

plusieurs bâtiments communaux pour une durée de 3 ans. Le montant de la prestation annuelle et forfaitaire s'élève à 1.968 €/TTC. L'intervention hors contrat d'un technicien est facturée 65 €/heure avec un forfait déplacement de 65 €.

14/2022 – MARCHÉ 21T19 - TRAVAUX DE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

Un marché de travaux est conclu avec la société CABREMA, à CREPY-EN-VALOIS (60800) pour un montant de 301.070,45 €/HT divisé en 2 tranches :

- une tranche ferme concernant le remplacement du réseau d'eaux usées, rue des Taillandiers (224.342,60€/HT),
- une tranche optionnelle concernant la création d'un réseau d'eaux pluviales, rue du Docteur Calmette (76.727,85 €/HT).

15/2022 – ANIMATION DANS LES ECOLES

Une convention est signée avec Christine JEANNOT MEYER à ORRY-LA-VILLE (60560) pour l'organisation de 4 séances d'activités arts plastiques les 21, 25, 28 et 29 mars 2022 dans les écoles élémentaires Cocteau et Malraux, pour un coût total de 1.500 €/TTC.

16/2022 – ASSISTANCE TECHNIQUE POUR MISE EN ACCESSIBILITE

Un contrat est signé avec la société APAVE Nord-Ouest SAS, à COMPIEGNE (60200) pour une prestation d'un montant de 1.080 €/TTC concernant la salle Irène Cruyppenninck comprenant :

- une assistance technique bâtiment hors phase travaux pour un montant de 588 €/TTC,
- une attestation d'accessibilité en fin de travaux pour un montant de 492 €/TTC.

17/2022 – AVENANT AU MARCHÉ 19PI07 – REVISION DU PLU

Un avenant est conclu avec le groupement ALTEREO / BIOTOPE, titulaire du marché, pour un montant de 2.500 €/HT, ce qui porte le montant de la tranche ferme à 59.491 €/HT. L'échéance du marché est reportée au 30 juin 2023.

18/2022 – DEMANDE DE SUBVENTION

Une subvention de 7.529,75 € est sollicitée auprès de la Région Hauts-de-France pour l'organisation d'une « Jumpin'Race » avec village olympique le 11 juin 2022 (budget prévisionnel : 15.059,50 €/TTC).

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h45.

Daniel DECLEIR
Secrétaire de séance



A blue circular official stamp of the Municipality of Crépy-en-Valois (Oise) is overlaid with a large, stylized black ink signature.

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



A blue circular official stamp of the Municipality of Crépy-en-Valois (Oise) is overlaid with a blue ink signature.

